



Galibier 2 Valloire Soderev Iagrangé

Par **sodecauchemar**, le **12/10/2012 à 16:15**

Je viens de contacter la Mairie de Valloire qui n'avait pas encore officiellement l'information de la situation de Soderev. Le hameau de Valloire connaît la même situation mais ils ont reçu leur courrier il y a 6 mois et aujourd'hui ils sont en cessation partielle d'activité. Je vais être mis en contact avec des représentants du collectif (essentiel) qui s'est mis en place pour connaître les actions engagées.

J'ai saisi par mail la Mairie pour connaître leur position (non encore prise mais qui devra l'être en effet de 69 propriétaires on passe à 269 avec le Galibier 1 & 2 et cela risque de faire tache d'huile sur la station !!!)

J'ai d'autres informations que je ne peux pas développer ici;

Comment faire pour constituer la liste des emails et rassembler tout le monde pour partager le maxi d'info sans passer par ce blog (que je ne maîtrise pas tout à fait!!!)?

Merci de vos réponses

Par **bibounou54**, le **12/10/2012 à 20:37**

Afin d'éviter des yeux indiscrets et comme Soderev connaît nos mails persos, je vous propose qu'on discute directement sur ce mail :

leschaletsdugalibier@voila.fr

Je propose de préparer pour le début de la semaine prochaine un blog avec mot de passe pour l'ensemble des propriétaires des chalets du Galibier 1 et 2.

Par **targuy**, le **13/10/2012 à 17:39**

Bonjour,

J'ai créé un groupe google sur ce sujet et j'ai réalisé un formulaire pour se recenser sans pseudo pour les volontaires (gardez des pseudos mais venez sur le groupe pour les autres). Les liens vers le formulaire et la feuille de calcul sont dans le message de bienvenu du groupe.

<https://groups.google.com/forum/#!forum/proprietaires-chalets-du-galibier>

Par **bibounou54**, le **13/10/2012 à 18:33**

Ssoderev était rentable sauf depuis deux ans... Il y a eu une course aux chiffres d'affaires, et pour ouvrir de nouvelles résidences et les vendre, ils ont proposé des loyers supérieurs pour avoir un rendement, alors que cel ne se loue pas vraiment plus cher dans des grandes stations de ski, et au contraire de valloire, beaucoup de résidence en montagne sont plus qu'à moitié vide en août, j'ai vu cela a Montchavin-les coches cet été ... Alors que les chalets du galibier était complet!

Moins de location, et plus de loyer à payer aux propriétaires, cela ne marche pas sans compter l'augmentation des loyers qui ne suis pas les locations.

Par **bibounou54**, le **14/10/2012 à 10:58**

Pour info, Lagrange n'est pas une filiale d'EIFFAGE qui n'a que des activités de construction, de promotion, et de concessions.

Le site Rue 89 est aussi pas mal, je peux re-contacter un journaliste. Ce site est reporté sur de nombreux portails (yahoo, orange...).

Mais faut que ce soit bien fait comme article et ne pas faire peur aux futurs clients qui iront chez Pierre et Vacances...

Par **LeHameauDeValloire**, le **14/10/2012 à 22:55**

Bonjour a tous

Je me permet juste commentaire sur votre site en temps que propriétaire LAGRANGE – RESITEL dans la résidence le Hameau de Valloire

Lagrange n'est donc pas a son coup d'essai avec
26/03/12 procedure de Sauvegarde de RESITEL
07/08/12 Rétractation de la procédure de Sauvegarde suite action co pro
19/09/12 Jugement de cessation partielle de 3 résidences sur les 26 de RESITEL
Un appel est en cours

La résidence le hameau de Valloire est dans les 3 résidences avec le cessation d'activité (avenant de -50 % proposé)

Nous avons aussi constaté le fonctionnement de RESITEL (a voir pour SODEREV)

- Pas de personnel
- Le personnel est d'une filiale LAGRANGE bénéficiaire
- Syndic LSI (LAGRANGE) bénéficiaire
- Commercialisation au Luxembourg (Bénéficiaire)

- Au final les comptes présentés aux co propriétaires = un solde déficitaire en raison de loeys trop importants => Surprenant ?

Et quelques anomalies tel que : Amortissement des fonds de concours sur 5 ans au lieu des 9 comme la logique du bail

Comme mentionné je vous confirme aussi que le métier des gestionnaires de résidence est en grande évolution dans un univers très concurrentiel. Certains ayant déjà disparus

Pour vous :

- Faites le nécessaire pour vous regrouper et prendre un avocat SPECIALISE dans les résidences de tourisme ...

Attention : LAGRANGE EST un professionnel avec un complice Me ABITBOL

Par exemple vous aurez un délai (sans justification administrative) d'approximativement 1 semaine pour répondre aux avenants proposés

Bon courage

OB

Par **bibounou54**, le **15/10/2012** à **00:37**

Bonnes nouvelles, certains type d'appartements sont déjà complet aux chalets du Galibier à Noël et aux vacances de février... Je ne vois pas comment Lagrange peut commercialiser des résidences dont il n'est plus sûr d'avoir les appartements en gestion...

Cela prouve qu'ils font du nettoyage comme pour Resitel entre les résidences rentables et celles qui ne marchent pas...

On assume ses engagements, même si on s'est planté à proposer des loyers trop hauts sur des résidences vendues trop chères!!!

Par **christian76**, le **18/10/2012** à **16:23**

bonjour à tous

après avoir pris contact avec le service propriétaire de Lagrange, je vous confirme que notre résidence va subir une baisse de loyer, mais il ne save pas dire de quel ordre.

Par **Helene1234**, le **19/10/2012** à **09:00**

Bonjour Propriétaire à samoens, mais habitant à l'étranger ,nous venons d'être contacté ,et constatons l'étendue des dégâts?

D après vous est il possible de récupérer tout simplement notre bien?

Solution d'un pis aller puisque nous comptons sur ces loyers pour rembourser nos crédits?

Avez vous entendu parler d autres propriétaires decSamoens?

Merci.

Hélène

Par **vero3873bis**, le **21/10/2012 à 22:02**

Comme je le disais il y a quelques jours, je suis propriétaire au chalet du galibier 1. J'ai transmis mon adresse email à cette adresse : leschaletsdugalibier@voila.fr
Doit-on répondre au 2e courrier reçu ?

merci de vos lumières !!

Par **GMTFS**, le **23/10/2012 à 20:41**

Bonsoir,

Je suis propriétaire à Valloire aux Galibiers 2.

Je vis en Belgique.

Mon tél 0032 476 24 22 23

GMTFS1@gmail.com

Je rejoins votre site.

Par **coprogalibier**, le **01/11/2012 à 09:39**

bonjour à tous un lien special chalets du galibier vient d'être créé
afin de recueillir des informations et des questions ... ci dessous le lien

<http://les-chalets-du-galibier.blogvie.com/>

bonne journée à tous

Par **coprogalibier**, le **01/11/2012 à 17:05**

à l'attention de LAGAIN

vous écrivez : " Alors que cet avantage ne peut pas être remis en cause pour certains motifs, il suffit de se renseigner à son centre des impôts comme j'ai pu le faire", s'agissant de la tva non payée à l'achat et supposée être remboursable si on ne maintient pas les 20 années de gestionnaire.

avez vous des coordonnées du fiscaliste qui vous a répondu et un écrit à ce sujet ??? cela

pourrait être intéressant pour tous les propriétaires liés au gestionnaire actuel.

merci pour cette information et merci si vous avez des coordonnées, bonne journée

Par **LAGAIN**, le **14/12/2012** à **12:55**

Très Chers Amis de TOUT SITE.

Il fallait bien que cela arrive. Mais depuis le temps où les DALTON : LECCI-TOUMIEUX-ABITBOL- nous prennent pour des C....désormais c'est chose faite, suite à un contact avec le Ministère des Finances, les services de la DIRECTION DES VERIFICATIONS NATIONALES et INTERNATIONALES vont se pencher sur les comptes de LAGRANGE et de ses filiales (loueuses en particulier) y compris sur la nomination contre l'avis du Ministère public (l'ETAT) dans le sauvetage SODEREV au Tribunal de Commerce de PARIS le 28/09/2012.

LAGRANGE qui ne peut pas sauver SODEREV s'est portée acheteuse d'un lot pour les Maisons de Biarritz, dont bien sûr ABITBOL est syndic !

C'est comme le mensonge de Me ABITBOL sur la remise en cause de l'avantage fiscal je peux fournir à ceux qui le souhaitent l'information.

Pour ceux qui sont intéressée par la lettre faite et indiquée ci-dessus, comme sur le jugement du Tribunal, toujours le même contact :

Jacky LAGAIN : 06.50.40.14.31.

Ne vous inquiétez surtout pas Me ABITBOL est informé de mon courrier et cela depuis le 11/12/2012.

Par **LAGAIN**, le **16/12/2012** à **11:07**

Mes très Chers Amis,

Je tiens à vous féliciter pour ne pas avoir signé de baisse de loyers.

Car désormais comment peut faire le champion ABITBOL pour fournir avant le 10/12/2012 (délai passé en plus) un prévisionnel correct, car lors du jugement au Tribunal de commerce la solution SODEREV ne passait que par une baisse de loyers. Comme les DALTON ne manquent pas d'audace, le TOUMIEUX de LAGRANGE a même dit au Tribunal qu'il ne laisserait pas les propriétaires sur le bord de la route. Comment peut il aider ceux qui ont fait un crédit ? Pour ce qui est des comptes souvenez vous simplement de la lettre d'ABITBOL transmise à tous :C.A. 24 Millions- Loyers 20 Millions (un peu moins) mais ne chipotons pas le rapport est donc de 5 / 6°. Ainsi si vous percevez un loyer de 500 Euros par trimestre votre logement est loué 600 Euros pour la même période de 12 semaines. Regardez le prix catalogue LAGRANGE et regardez bien si votre logement est loué 50 Euros la semaine, niveau au dessous duquel il devrait dégager une perte. Je ne fais que lire le courrier d'ABITBOL, je n'ai jamais rien inventé depuis le début de cette affaire.Pour me joindre vous savez désormais 06.50.40.14.31.

Par **LAGAIN**, le **21/12/2012** à **11:49**

Pour ceux qui suivent le feuilleton des DALTON :

Commentaires sur le jugement du Tribunal de commerce rendu le 28/09/2012 pour la sauvegarde de SODEREV.

- Surprenant dans les comparutions on nous indique Mrs TOUMIEUX et BORTOLOTTI du GROUPE sans en donner le NOM, probablement pour cacher que LAGRANGE est derrière tout cela.

- Tous les propriétaires n'ont pas bénéficié de l'avantage fiscal qui à tort peut être remis en cause selon ABITBOL (Grosse Erreur- vous savez désormais POURQUOI).

- Surprenant alors que les loyers versés n'ont guère dépassé le 1%, les charges elles ont augmenté de plus de 12,4%. (Les loyers représentent 80% du total des charges (lettre ABITBOL).

- Dans le redressement il n'est parlé que de baisse de loyers, sans augmentation des recettes, alors que cela semble facile, puisque nos logements sont loués moins d'un trimestre par an (Selon chiffres communiqués à tous les propriétaires par ABITBOL toujours lui);

- Le représentant de LAGRANGE (TOUMIEUX) a dit qu'il ne laisserait pas les propriétaires sur le bord de la route. Qu'a t'il prévu pour ceux qui ont fait un crédit.

Il semble également étonnant que le Tribunal de Commerce indique que SODEREV est une filiale de LAGRANGE depuis 2003, en omettant de dire qu'elle avait déjà été radiée en 2008 ?

- Pour ce qui est de la compétence d'ABITBOL (évident bien sûr car dans tous les coups de LAGRANGE), mais pour la compétence, à revoir, car pour RESITEL SODEREV n'est plus loueur de certains SITES qui ont repris un autre bailleur, et surprise alors qu'ABITBOL prévoyait une baisse de loyers pour eux, le nouveau loueur n'a pas fait de baisse de loyers, même un peu plus pour certains. Alors....

- Dernier point : le T.D.C. avait prévu une audience intermédiaire le 10/12/2012, avec une situation de trésorerie. Ce qu'a du présenter ne me paraît pas trop fiable, car il n'a reçu pour le moment l'accord d'aucun propriétaire pour une baisse de loyers !

Mes coordonnées toujours les mêmes : J.LAGAIN 06.50.40.14.31.